

**PRESENTATION DU PROGRAMME EGALITE DES CHANCES
AU DEPARTEMENT DES RESTAURATEURS DE L'INP
2020-2021**

OBJECTIFS

Favoriser l'égalité des chances dans l'accès au département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine, pour des jeunes étudiants en métiers d'art issus de milieux modestes.

METHODOLOGIE**▪ Etape 1 : information et sensibilisation des Etudiants des métiers d'art à la formation et au métier de restaurateur**

Cette étape, à destination d'établissements délivrant des formations en métiers d'art, a pour objectif d'expliquer ce que sont les Ateliers Egalité des Chances au département des restaurateurs de l'Inp et de faire découvrir les études au département des restaurateurs de l'Inp et le métier de restaurateur. Ces élèves assistent à une présentation d'une heure et demie réalisée par un intervenant professionnel du département des restaurateurs de l'Inp et éventuellement d'un étudiant restaurateur et d'un représentant de la Fondation Culture & Diversité. La projection d'un PowerPoint et de trois vidéos (école/métier/Ateliers Egalité des Chances) accompagnent la présentation durant laquelle les élèves sont invités à poser des questions.

▪ Etape 2 : Ateliers Egalité des Chances

Les Ateliers Egalité des Chances permettent aux élèves de mieux appréhender le métier de restaurateur dans sa transversalité et sa pluridisciplinarité. Il s'agit de favoriser un accès égal à la formation de restaurateur du patrimoine en accompagnant les étudiants des métiers d'art issus de milieux modestes dans la préparation du concours. Les Ateliers Egalité des Chances s'adressent à huit élèves des métiers d'art issus de milieux modestes.

Ils se déroulent de juillet à décembre/janvier: les élèves sélectionnés bénéficient de trois semaines en juillet, une semaine lors des vacances d'automne et une semaine lors des vacances d'hiver qui allient cours de remise à niveau en sciences et histoire de l'art, visites de musées, rencontres avec des professionnels et étudiants de l'Inp ainsi que des évaluations suivant les modalités du concours afin de mieux appréhender les épreuves du concours.

Le transport, le logement et les repas lors des Ateliers sont entièrement pris en charge par la Fondation Culture & Diversité.

A la suite des Ateliers, les étudiants s'engagent à passer le concours d'entrée au département des restaurateurs de l'Inp, sans quota ni voie parallèle d'accès. Les frais d'inscription au concours sont pris en charge par la Fondation Culture & Diversité.

▪ Etape 3 & 4 : accompagnement après le concours

La Fondation Culture & Diversité accompagne les élèves à la suite de leur participation aux différents Ateliers et Stages Egalité des Chances. L'accompagnement des élèves se déroule en deux étapes. Ces dernières permettent d'accompagner les élèves pendant et après leurs études. L'étape 3 repose sur trois piliers :

- Accompagnement logistique et financier ;
- Accompagnement pédagogique ;
- Accompagnement à l'ouverture culturelle.

A la suite de leurs études, la Fondation Culture & Diversité développe des actions pour favoriser l'insertion professionnelle de ces élèves au sein d'une étape 4 qui s'articule autour de 5 piliers :

- Offres d'emploi et de stage ;
- Ateliers ;
- Réseau professionnel ;
- Diffusion des créations ;
- Programmes de Résidence de création.

Afin de renforcer son lien sur le long terme avec les élèves, la Fondation a créé en 2010 le Réseau Culture & Diversité. Chaque élève ayant participé à l'un des programmes Egalité des Chances peut y trouver l'ensemble des actions

développées par la Fondation et entrer en contact avec les autres membres de ce Réseau. A ce jour, 2 142 élèves sont membres de ce Réseau.

▪ **Etape 5 : Engagement**

Cette dernière étape permet aux anciens élèves du programme de se mobiliser bénévolement pour donner de leur temps afin d'accompagner les plus jeunes élèves de la Fondation Culture & Diversité dans leurs études et dans leur insertion professionnelle.

PARTENAIRES

- L'Institut national du patrimoine
- La Fondation Culture & Diversité

Chiffres-clés 2020-2021

- **5** séances d'information et de sensibilisation organisées
- **110** élèves sensibilisés
- **22** heures de tutorat délivrées aux élèves de 1^{ère} année
- **74** établissements délivrant des métiers d'art visés
- **11** candidats aux Ateliers Egalité des Chances
- **6** élèves sélectionnés
- **3** élèves ont passés les concours du département des restaurateurs de l'Inp
- **2** élèves admissibles aux épreuves finales du concours
- **1** élève admise au département des restaurateurs de l'Inp pour la rentrée 2021-2022
- **33 %** de réussite aux concours pour l'année 2020-2021